

Construction de 3 classes modulaires

Travaux entrepris par la société WIAME VRD

- Stationnement interdit au droit des travaux
- Vitesse limitée à 30km/h sur la zone des travaux
- Déplacement de la place PMR au niveau du N°23 provisoirement
- Installation d'une base de vie et zone de stockage
- Implantation d'un passage piéton provisoire et mise en place d'une déviation piétonne obligatoire
- Création d'un arrêt de bus provisoireface au n°24 de la rue du Foyer, le stationnement sera interdit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 16h

Début des travaux

23/05/2022

Fin des travaux prévue

31/08/2022